

Rapport du Commissaire aux Comptes

Sur les comptes annuels

Association AID' AISNE

44 Rue d'Isle
02100 SAINT QUENTIN

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Rapport du Commissaire aux Comptes

Sur les comptes annuels

Association AID' AISNE

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'Association AID' AISNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AID' AISNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association AID' AISNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

⌋

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués suivants :

- La note de l'annexe relative à la rémunération des dirigeants n'a pas fait l'objet d'une information chiffrée pour raison de confidentialité.
- L'annexe ne fait pas mention de la méthode et des paramètres utilisés pour les engagements de retraite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous indique qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

~

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Soissons, le 01 septembre 2020

SAS CABINET BERSON & ASSOCIES

Commissaire aux comptes inscrit,



Jean-Renaud VIET,
Commissaire aux comptes inscrit, Président,
Compagnie Régionale d'Amiens

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

↵

BILAN ACTIF

 Du 01/01/2019 au 31/12/2019 **AID' AISNE**

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	47 084,87	37 185,43	9 899,44	15 651,56
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	270 688,77	2 248,97	268 439,80	132 683,63
Constructions	987 636,78	114 859,20	872 777,58	221 191,47
Installations techniques, matériels	11 745,00	2 129,85	9 615,15	429,75
Autres immobilisations corporelles	562 381,36	241 435,74	320 945,62	118 560,66
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations Financières				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Autres titres immobilisés	15 015,00		15 015,00	15,00
Prêts	286 531,25		286 531,25	281 882,25
Autres immobilisations financières	50,00		50,00	
TOTAL (I)	2 181 133,03	397 859,19	1 783 273,84	770 414,32
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 783,64		2 783,64	
Créances (1)				
Créances redevabl. et cptes rattach. (2)	674 172,68	23 395,55	650 777,13	572 602,04
Autres	87 257,89		87 257,89	123 445,02
Valeurs mobilières de placement	796 185,00		796 185,00	395 145,00
Disponibilités	688 612,64		688 612,64	1 127 796,97
Charges constatées d'avance (1)	17 618,32		17 618,32	8 404,52
TOTAL (III)	2 266 630,17	23 395,55	2 243 234,62	2 227 393,55
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 447 763,20	421 254,74	4 026 508,46	2 997 807,87

(1) Dont à moins d'un an

779 048,89

728 219,64

(1) Dont à plus d'un an

(2) Dont créances mentionnées à l'Art R314-96 du CASI

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

BILAN PASSIF

 Du 01/01/2019 au 31/12/2019 **AID' AISNE**

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	170 170,12	170 170,12
Fonds associatifs avec droit de reprise	94 704,08	94 704,08
Dons et Legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	350 003,75	350 003,75
Réserve de compensation	560 916,23	373 334,23
Excédents affectés à la couverture du BFR	375 457,63	375 457,63
Autres réserves	109 612,47	109 612,47
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	389 250,08	389 250,08
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-168 008,78	-168 008,78
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	15 171,23	15 171,23
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-71 098,85	-71 098,85
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-37 669,08	187 582,00
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 319,71	2 724,71
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amorts dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif	11 596,87	11 596,87
Immobilisations grevées de droit		
TOTAL (I)	1 802 425,46	1 840 499,54
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques	22 161,00	
Provisions pour charges	177 776,64	140 069,00
Fonds dédiés	3 158,40	
TOTAL (III)	203 096,04	140 069,00
DETTES (4)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	922 513,78	176 710,36
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 722,83	37 066,15
Dettes fiscales et sociales	781 034,01	746 332,05
Redevables créditeurs	193 920,77	1 047,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 466,68	
Autres dettes (5)		442,80
Produits constatés d'avance	56 328,89	55 640,39
TOTAL (IV)	2 020 986,96	1 017 239,33
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 026 508,46	2 997 807,87

(1) Dont compte 1201 : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(1) Dont compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement

(4) Dont à plus d'un an

(4) Dont à moins d'un an

 908 394,31
1 115 751,05

 158 157,91
859 081,42

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

COMPTE DE RÉSULTAT

AID' AISNE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Prestation de services	73 676,85	56 627,84
Production vendue de travaux		
Production stockée		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarifications	5 174 876,18	4 748 807,84
Subventions d'exploitation et participations	337 629,88	650 105,52
Reprises sur amortissements et provisions	5 271,75	17 182,68
Transferts de charges	87 170,10	97 544,46
Autres produits	97 322,12	114 703,90
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 775 946,88	5 684 972,24
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		11 184,65
Variation de stocks d'approvisionnements		
Achats non stockés de matières et fournitures	64 537,05	70 630,27
Services extérieurs et autres *	543 550,67	506 371,68
Impôts, taxes et versements assimilés		
sur rémunérations	362 358,37	219 540,29
autres	14 431,54	3 193,77
Charges de personnel		
salaires et traitements	3 865 992,36	3 677 628,09
charges sociales	786 536,11	942 152,81
Dotations aux amortissements et dépréciations		
des immobilisations	95 284,87	67 399,74
des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux dépréciations et aux provisions		
sur actif circulant	4 899,24	19 433,68
pour risques et charges d'exploitation	59 868,64	
Autres charges	187,68	1 829,74
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 797 646,53	5 519 364,72
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-21 699,65	165 607,52
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations et des immobilisations financières		6 722,82
Revenus des VMP, escomptes obtenus, autres produits financiers	18 578,18	7 874,12
Reprises sur provisions, dépréciations		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	18 578,18	14 596,94
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	10 626,46	3 531,83
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	10 626,46	3 531,83
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	7 951,72	11 065,11

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

 Du 01/01/2019 au 31/12/2019 **AID' AISNE**

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion exercice antérieurs	1 632,18	8 628,61
Sur opérations en capital	436,00	18 676,24
Reprises sur provisions		
Reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du BFR		
Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des Immobilisations		
Reprises sur provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif		
Reprises sur autres provisions réglementées		
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		2 240,00
Transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 068,18	31 529,85
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion exercice courant	5 386,80	45,00
exercices antérieurs	3 924,87	12 706,68
Sur opérations en capital	436,00	5 353,78
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du BFR		
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
Dotations aux provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif		
Dotations aux autres provisions réglementées	11 152,26	614,02
Engagements à réaliser sur ressources affectées	3 158,40	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	24 058,33	18 719,48
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-21 990,15	12 810,37
Impôt sur les bénéfices	1 931,00	1 901,00
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-37 669,08	185 342,00
TOTAL DES PRODUITS	5 796 593,24	5 731 099,03
TOTAL DES CHARGES	5 834 262,32	5 543 517,03
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-37 669,08	187 582,00

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

1 632,18	8 628,61
3 924,87	12 706,68
-21 990,15	12 810,37

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

ANNEXE

En Euro

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

AID' AISNE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie Intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 4 026 508,46 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -37 669,08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 12/05/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

A compter du premier trimestre 2020, les activités de l'entreprise ont commencé à être affectées par les effets engendrés par la pandémie de COVID 19, et la direction s'attend à un Impact négatif sur ses états financiers en 2020.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures d'aides annoncées par le gouvernement, l'entreprise n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des états financiers, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions de l'arrêté du 14 Novembre 2003 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico sociaux relevant du I de l'article 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

ANNEXE

En Euro

Du 01/01/2019 au 31/12/2019 **AID' AISNE**

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association ne pratique pas la décomposition des immobilisations corporelles.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	de 10 à 35 ans
- Installations techniques	de 5 à 15 ans
- Matériels et outillages	de 5 à 10 ans
- Logiciels et assimilés	de 1 à 5 ans
- Matériels de transport	de 4 à 5 ans
- Matériels de bureau et info.	de 2 à 8 ans
- Mobilier	de 4 à 10 ans
- Agencet et aménagt des terrains	de 5 à 15 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

ANNEXE

 AID' AISNE
 Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	47 085			
CORPORELLES	Terrains	133 726		136 963	
	Sur sol propre	303 040		684 597	
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 025		9 720	
	Inst. générales, agencts & aménagts divers	90 001		206 394	
	Autres immos corporelles	72 073			
	Matériel de bureau & mobilier informatique	162 284		61 924	
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL		763 150		1 099 598	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés	15		15 000	
	Prêts et autres immobilisations financières	281 546		3 935	
TOTAL		281 561		18 935	
TOTAL GENERAL		1 091 796		1 118 533	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL			47 085	
CORPORELLES	Terrains			270 689	
	Sur sol propre			987 637	
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			11 745	
	Inst. gal. agen. amé. divers	21 950		274 446	
	Autres immos corporelles			72 073	
	Mat. bureau, inform., mobilier	8 346		215 862	
	Emb. récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL		30 296		1 832 452	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés			15 015	
	Prêts & autres immob. financières			285 481	
TOTAL				300 496	
TOTAL GENERAL		30 296		2 180 033	

Le présent document a servi
 de support matériel à la
 rédaction du rapport qui précède

ANNEXE

 AID AISNE
 Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dével.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	31 433	5 752		37 185
Terrains		1 042	1 207		2 249
Constructions		81 849	33 011		114 859
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 595	535		2 130
Autres immob. corporelles		51 330	24 412	21 950	53 793
	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport	67 268	4 806		72 073
	Mat. bureau et Informatiq., mob.	87 200	36 715	8 346	115 570
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		290 284	100 685	30 296	360 674
TOTAL GENERAL		321 718	106 437	30 296	397 859

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.								
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
Immo. corp.								
	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède

ANNEXE

AID' AISNE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

LOCATIONS				
	Valeur d'origine	REDEVANCES PAYÉES		
		Cumul exerc. antérieurs	Exercice	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages		32 625	13 361	45 986
Autres immobilisations corporelles		121 760	35 936	157 696
Immobilisations en cours				
TOTAL		154 385	49 296	203 681

	VALEUR RESTANT À PAYER			
	à 1 an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels, outillages				
Autres immobilisations corporelles	33 925			33 925
Immobilisations en cours				
TOTAL	33 925			33 925

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

ANNEXE

AID' AISNE
 Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	286 531		286 531
	Autres immobilisations financières	50		50
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	23 396		23 396
	Autres créances clients	650 777	650 777	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	87 258	87 258		
Charges constatées d'avance	17 618	17 618		
TOTAUX		1 065 630	755 653	309 977
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(2) des - Prêts accordés en cours d'exercice	1 200		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	436		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

Le présent document a servi
 de support matériel à la
 rédaction du rapport qui précède

ANNEXE

AID' AISNE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	17 618
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	17 618

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	190 386
Autres créances	87 132
Disponibilités	21 709
TOTAL	299 226

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

ANNEXE

AID' AISNE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Situations Ressources	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
			A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
PASS CULTURE SAINT QUENTIN	2019				3 158,40	3 158,40
TOTAL					3 158,40	3 158,40

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

ANNEXE

AID' AISNE
 Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	922 514	68 842	281 709	571 963
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	54 723		54 723	
Personnel & comptes rattachés	383 207	383 207		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	360 836	360 836		
Etat & Impôts sur les bénéfices	1 931	1 931		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	35 060	35 060		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	12 467	12 467		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	193 921	193 921		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	56 329	56 329		
TOTAUX	2 020 987	1 112 593	336 431	571 963

Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	800 000
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	54 879
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	

Le présent document a servi
 de support matériel à la
 rédaction du rapport qui précède

ANNEXE

En Euro

Du 01/01/2019 au 31/12/2019 **AID' AISNE**

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	56 329
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	56 329

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	896
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 138
Dettes fiscales et sociales	564 884
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 664
TOTAL DES CHARGES À PAYER	580 582

Le présent document a servi
 de support matériel à la
 rédaction du rapport qui précède

ANNEXE

En Euro

Du 01/01/2019 au 31/12/2019 **AID' AISNE**

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Montant facturé au titre du contrôle légal des comptes	11 238	11 388
Montant provisionné au titre du contrôle légal des comptes	4 368	4 320
TOTAL	15 606	15 708

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

ANNEXE

En Euro

AID' AISNE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

LES EFFECTIFS

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :	222,00	224,00
Ingénieurs et cadres	10,00	6,00
Agents de maîtrise	8,00	11,00
Employés et techniciens	204,00	207,00
Ouvriers		

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède